

ASSOCIATION DIOCESAINE DE TULLE

21 avenue de la Bastille

BP 79

19002 TULLE Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ACELIM SARL

134, rue Victor Thuillat – BP 1258 – 87055 LIMOGES CEDEX 2

Tel : 05 55 77 14 07 – Fax : 05 55 79 79 94

ASSOCIATION DIOCESAINE DE TULLE

21 avenue de la Bastille

BP 79

19002 TULLE Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

Aux membres de l'Association Diocésaine de Tulle,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Tulle relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Diocésaine à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note portant sur le périmètre d'intégration précise les paroisses dont les comptes n'ont pas été intégrés dans la comptabilité de l'association.
- La note sur le bilan actif concernant les liquidités et placements précise le montant des plus-values latentes au 31/12/2018 pour un montant de 228 981 €.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'annexe des comptes annuels
 - expose les règles et les méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des comptes annuels ;
 - et précise notamment les points suivants :
 - le périmètre d'intégration des paroisses,
 - la méthode de comptabilisation retenue par les paroisses : engagement ou trésorerie,
 - la règle attachée à l'enregistrement des bordereaux des paroisses,
 - le suivi des fonds dédiés,
 - la règle relative à la comptabilisation des legs et donations,
 - les engagements reçus concernant les legs en-cours à la date du 31/12/2018 avec leurs valeurs estimées.
- Votre association a constitué une provision pour dépréciation des titres de placement à hauteur de 656 067 euros, pour couvrir les moins-values latentes sur ces titres.
- Votre association a également constitué une réserve d'un montant de 2 792 663 euros afin de remplir son engagement envers les prêtres aînés.

Dans le cadre de nos appréciations portant sur les règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons donc vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application, ainsi que du caractère raisonnable des estimations comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Limoges, le 19 juin 2019

Pour la SARL ACELIM

Jean-Michel CARPENET
Commissaire aux comptes



ANNEXE: Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	5 861	3 150	2 711	0,02	4 528	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	736 418	1 134	735 284	4,24	736 077	4,03
Constructions	9 386 437	5 978 145	3 408 292	19,66	3 623 275	19,82
Installations techniques, matériel & outillage industriels	92 176	66 356	25 820	0,15	31 123	0,17
Autres immobilisations corporelles	972 070	444 795	527 275	3,04	444 904	2,43
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	107 138		107 138	0,62	66 692	0,36
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	125 555	40 583	84 973	0,49	65 609	0,36
Autres immobilisations financières	50		50	0,00	50	0,00
TOTAL (I)	11 425 704	6 534 161	4 891 543	28,22	4 972 258	27,20
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	7 484		7 484	0,04	48 917	0,27
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	25		25	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	49 350		49 350	0,28	65 074	0,36
Valeurs mobilières de placement	9 413 607	656 067	8 757 540	50,52	8 113 341	44,38
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 589 332		3 589 332	20,70	5 036 865	27,55
Charges constatées d'avance	40 814		40 814	0,24	44 456	0,24
TOTAL (II)	13 100 612	656 067	12 444 544	71,78	13 308 653	72,80
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	24 526 316	7 190 229	17 336 087	100,00	18 280 912	100,00



Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 368 076	7,89	1 368 076	7,48
Ecart de réévaluation				
Réserves	6 288 157	36,27	6 013 580	32,90
Report à nouveau	7 374 851	42,54	7 374 716	40,34
Résultat de l'exercice	-1 784 372	-10,28	274 578	1,50
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			2 019	0,01
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	13 246 712	76,41	15 032 969	82,23
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIES				
. Sur subventions de fonctionnement	285 103	1,64	287 677	1,57
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)	285 103	1,64	287 677	1,57
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	1 959 172	11,30	1 350 952	7,39
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	129 381	0,75	201 259	1,10
Autres	1 715 719	9,90	1 408 054	7,70
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	3 804 272	21,94	2 960 265	16,19
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	17 336 087	100,00	18 280 912	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

CABINET LARRIBE VALVO

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Ventes de marchandises	263 288		263 288	64,45	346 924	69,25	-83 636	-24,10		
Production vendue de biens										
Prestations de services	145 218		145 218	35,55	154 083	30,75	-8 865	-5,74		
Montants nets produits d'expl.	408 506		408 506	100,00	501 007	100,00	-92 501	-18,45		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Cotisations										
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			24 620	6,03	49 112	9,80	-24 492	-49,86		
Autres produits			1 763 981	431,81	1 712 029	341,72	51 952	3,03		
Reprise sur provisions, dépréciations										
Transfert de charges			149 560	36,61	151 490	30,24	-1 930	-1,26		
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 938 161	474,45	1 912 631	381,76	25 530	1,33		
Total des produits d'exploitation (I)			2 346 667	574,45	2 413 638	481,76	-66 971	-2,76		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Exédent transféré (II)										
PRODUITS FINANCIERS:										
De participations					21	0,00	-21	-100,00		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif										
Autres intérêts et produits assimilés			175 582	42,98	176 107	35,15	-525	-0,29		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			185 413	45,39	150 555	30,05	34 858	23,15		
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					601 777	120,11	-601 777	-100,00		
Total des produits financiers (III)			360 995	88,37	928 460	185,32	-567 465	-61,11		
PRODUITS EXCEPTIONNELS:										
Sur opérations de gestion			167 769	41,07	455 787	90,97	-288 018	-63,18		
Sur opérations en capital			46 935	11,49	114 017	22,76	-67 082	-58,83		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Total des produits exceptionnels (IV)			214 704	52,56	569 804	113,73	-355 100	-62,31		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 922 366	715,38	3 911 902	780,81	-989 536	-25,29		
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-1 784 372	436,79			-1 784 372	N/S		
TOTAL GENERAL			4 706 739	N/S	3 911 902	780,81	794 837	20,32		
CHARGES D'EXPLOITATION:										
Achats de marchandises			161 680	39,58	204 558	40,83	-42 878	-20,95		
Variations stocks de marchandises										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements										
Autres achats non stockés			543 490	133,04	504 621	100,72	38 869	7,70		
Services extérieurs			227 669	55,73	241 051	48,11	-13 382	-5,54		
Autres services extérieurs			504 805	123,57	487 795	97,36	17 010	3,49		
Impôts, taxes et versements assimilés			129 686	31,75	127 802	25,51	1 884	1,47		
Salaires et traitements			788 755	193,08	784 523	156,59	4 232	0,54		
Charges sociales			334 979	82,00	322 835	64,44	12 144	3,76		
Autres charges de personnel			16 160	3,96	21 345	4,26	-5 185	-24,28		
Subventions accordées par l'association			69 382	16,98	64 700	12,91	4 682	7,24		



Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	371 588	347 909	23 679	6,81
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations		40 583	-40 583	-100,00
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		86 830	-86 830	-100,00
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	73 153	64 034	9 119	14,24
Total des charges d'exploitation (I)	3 221 346	3 298 588	-77 242	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	656 067	185 413	470 654	253,84
Intérêts et charges assimilées	7 091	7 494	-403	-5,37
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements	702 085		702 085	N/S
Total des charges financières (III)	1 365 244	192 907	1 172 337	607,72
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	206	14 500	-14 294	-98,57
Sur opérations en capital	81 514	84 566	-3 052	-3,60
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	81 720	99 066	-17 346	-17,50
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	38 429	46 763	-8 334	-17,81
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	4 706 739	3 637 324	1 069 415	29,40
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		274 578	-274 578	-100,00
TOTAL GENERAL	4 706 739	3 911 902	794 837	20,32

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					



CABINET LARRIBE VALVO

Annexe association

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 17 336 087,11 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 1 784 372,44 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/06/2019 par les dirigeants.

PERIMETRE D'INTEGRATION

Les comptes intégrés résultent de l'intégration de la Curie Diocésaine et des Paroisses présentes sur le territoire de la Corrèze (19).

Le périmètre de 2018 intègre les mêmes entités que 2017 à savoir, les paroisses de Sainte Féréole, Arnac-Pompadour, Beaulieu-Meyssac, Belpeuch, Beynat, Bort Les Orgues, Donzenac, Egletons, Argentat, Mercoeur, Uzerche, Objat, Ussel, Saint Martin, Malemort, Merlines, Meymac, Notre Dame de Lourdes Estavel, Saint-Pantaléon, Saint Privat, Sainte Thérèse, Tulle, Seilhac, Ussac, Le Sacré Coeur des Rosiers, Treignac, Corrèze et les mouvements Action catholique des enfants, Maison diocésaine, Mouvement chrétien des retraités, pèlerinages.

Le périmètre 2018 n'intègre pas la paroisse d'Yssandon. Cette paroisse ne présente pas un caractère significatif par rapport à l'ensemble du périmètre.



Signature

REFERENTIEL COMPTABLE ET MODALITES D'AGREGATION

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations, telles qu'elles résultent notamment du règlement CRC n°99-01.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Donations et legs :

- Pour les biens destinés à être cédés, les encaissements et décaissements relatifs à des biens meubles ou immeubles provenant d'une succession, legs ou donation, sont crédités ou débités au compte 475 « legs et donation en cours de réalisation ». Lors de la réalisation effective du bien, le compte 475 « legs et donation en cours de réalisation » est soldé par un compte de produits exceptionnels. Les charges exposées au-delà de la valeur de la succession sont inscrites directement en compte de résultat.

- Pour les legs et donations assortis d'une affectation à un projet particulier et défini, les engagements non réalisés à la clôture de l'exercice, sont inscrits en fonds dédiés et font l'objet d'une information dans l'annexe, au niveau du tableau de suivi des fonds dédiés.

Valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat, frais accessoires inclus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.



Signature

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Information sur le bénévolat :

Une procédure liée au recensement des contributions volontaires dans les paroisses n'ayant pas été mise en place, la valorisation du bénévolat n'a pu être calculée.

Convention relative à l'octroi d'une subvention :

Il a été accordé à RCF Corrèze, pour son fonctionnement courant, une subvention de 35 000 euros pour l'année 2018.

Comptabilisation des bordereaux :

Les bordereaux des paroisses relatifs au 4^{ème} trimestre 2018 n'ont pas été provisionnés. La méthode utilisée reste semblable aux années précédentes : les bordereaux sont comptabilisés lorsqu'ils sont inscrits sur les comptes bancaires. Pour 2018, les bordereaux comptabilisés sont ceux du 4^{ème} trimestre 2017 et des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2018.

Engagements reçus :

Les legs en cours au 31 décembre 2018 se décomposent comme suit :

- Legs Deprun pour une valeur estimée de 588 345 €,
- Legs Louradour pour une valeur estimée de 83 000 €,
- Legs Bordas pour une valeur estimée de 223 100 €,
- Legs Bouysse pour une valeur estimée de 127 290 €,
- Legs Broussoles pour une valeur estimée de 7 354 €,
- Legs Chatras pour une valeur estimée de 12 987 €,
- Legs Pauty pour une valeur estimée de 152 000 €,
- Legs Gargne pour une valeur estimée de 132 000 €,
- Legs Debort pour une valeur estimée de 35 778 €,
- Legs Gouttenegre pour une valeur estimée de 350 000 €,
- Legs Condat pour une valeur estimée de 443 000 €,
- Legs Counord pour une valeur estimée de 233 000 €,
- Legs Wurts pour une valeur estimée de 2 300 €.



- Legs Boulogne pour une valeur estimée de 203 000 €

Tenue de la comptabilité :

Sur l'ensemble des paroisses présentes dans le périmètre, seules les paroisses d'Ussel, Objat, treignac, Malemort, Meymac, Beaulieu sur Dordogne / Meyssac, Allassac, Argentat ainsi que la maison Diocésaine et la maison presbytérale Saint Joseph tiennent une comptabilité d'engagement. Les comptabilités des autres paroisses se tiennent en trésorerie.



Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	122 263	122 263	
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	7 484	7 484	
Autres créances	49 375	49 375	
Charges constatées d'avance	40 814	40 814	
TOTAL	219 936	219 936	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	39 770
TOTAL	39 770

Liquidités et placements

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 9 413 607 € au 31 décembre 2018. Pour respecter le principe de prudence comptable, une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant total de 656 067 €. Ces placements présentaient néanmoins des plus-values latentes au 31 décembre 2018 pour un montant total de 228 981 €.



Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré	1 368 076			1 368 076
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves pour les prêtres*	2 792 663			2 792 663
Autres réserves	10 595 633	274 712		10 870 345
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	14 756 372	274 712		15 031 085
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	2 019		2 019	
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	2 019		2 019	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	14 758 392	274 712	2 019	15 031 085



Handwritten signature

*L'obligation de subvenir aux besoins des prêtres jusqu'à leur décès justifie la constitution de cette réserve. Elle est calculée en prenant en compte l'effectif de tous les prêtres présents, actifs ou non, et de leur espérance de vie en fonction de leur âge. Au 31/12/2018, cette réserve s'élève à 2 792 663 €.

Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au-2ans
Objat	86 283				86 283
Sacré cœur	12 124		557		11 568
Saint Pantaléon	1 000				1 000
JMJ	8 848				8 848
Meymac	21 861				21 861
La celette	7 195		648		6 547
Pompadour	1 150				1 150
Animations missionnaires	184				184
Meyssac	965				965
Beaulieu	1 200				1 200
Seilhac	22 563		1370		21 193
Roche de Vic	1 967				1 967
Egletons	122 335				122 335
TOTAL	287 677		2 575		285 103

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	1 355 894	871 323	484 572	
Dettes financières diverses	603 278	603 278		
Fournisseurs	129 381	129 381		
Dettes fiscales et sociales	200 397	200 397		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 515 322	1 515 322		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 804 272	3 319 700	484 572	



JHL

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	320
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	79 562
Dettes fiscales et sociales	59 379
Autres dettes	
TOTAL	139 261



ML